

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

**Extrait de délibération du Conseil Municipal  
en date du 18 septembre 2025**

Tél : 01.64.33.01.89  
mairie@germignyleveque.fr

Nombre de conseillers  
en exercice : 15  
- présents : 11  
- votants : 13

**L'an deux mille vingt-cinq le dix-huit septembre**  
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie  
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :  
**10 septembre 2025**

**Etaient présents** : Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - Alain BRIAND - DANET Céline - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL Joëlle - BARRANGER Carole - Jean-Marie MORLET - RISPINCELLE Josiane - Bruno MERLIN ZOETEMELK Danièle - SALAMONE Célestin

**Absents représentés** : Lydie ZITOUNI par BARRANGER Carole - Philippe LEFRANÇOIS par Dany ZOETEMELK

**Absents excusés** : Bérangère LONGUET - Jean-Luc SCANZAROLI

**Secrétaire de séance** : Jean-Marie MORLET

**2025-17 Prix de la location de la salle Pierre ETAIX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et suivants,  
Vu la nécessité de fixer le tarif de mise à disposition de la salle Pierre ETAIX,  
Considérant la volonté de la commune de mettre à disposition la salle nouvellement réhabilitée et pour couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien,  
Considérant qu'il convient de déterminer un montant de location de la salle,  
Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer comme suit le montant de la location :

**Tarif de location pour les Germinois :**

220 € la location en journée le samedi ou dimanche de 8 h à 18 h

150 € pour la location d'un jour en semaine de 8 h à 18 h

**Tarif de location pour les extérieurs à la commune :**

300 € la location en journée le samedi ou dimanche de 8 h à 18 h

200 € pour la location d'un jour en semaine de 8 h à 18 h

**Montant de la caution dégradation et propreté** : 1 000 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,  
DECIDE de fixer les montants de location de la salle Pierre ETAIX selon les modalités ci-dessus.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (13)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents  
Pour extrait conforme à l'original

Fait à Germigny l'Évêque, le 18 septembre 2025  
Le Maire,  
Aline MARIE MELLARE

